



Paris, le 24 février 2021

**Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE
CHSCT extraordinaire des DDI du 24 février 2021**

COVID-19, Acte II – scène 5 !...

Retrouvez en rappel à la fin de ce compte-rendu la déclaration préalable de FO.

À retenir : 5^e convocation du CHSCT spécial COVID pour cette 2^e vague avec encore et toujours des questionnements récurrents et pas de réponses à ce jour ;

- dysfonctionnements à signaler au sein de certains services notamment sur les freins au recours au télétravail ;
- un bilan attendu sur le déploiement et les distributions effectives des matériels informatiques et téléphoniques facilitant la mise en œuvre du télétravail ;
- l'épuisement physique et moral des agents, tous services, toutes catégories et tous niveaux de responsabilités confondus.

Si les enquêtes hebdomadaires du MI permettent de suivre les positions administratives des agents bénéficiant de la mise en œuvre du télétravail alors que certains départements sont épinglés comme de mauvais élèves, réfractaires à la bonne application des textes nationaux, circulaires du 1^{er} ministre comme du MI, points évoqués plus haut sont des leitmotifs incontournables au sein de ces GT spécialement consacrés à la crise sanitaire...

Progression du télétravail

| 17/11 | Entre mi-décembre et mi-février | 23/02 |
|-------------------------|------------------------------------|------------------------|
| 2,63 j/sem/agent | 2,5 j/sem/agent | 2,6 j/sem/agent |

173 DDI ont répondu à la dernière enquête, soit 75 % des services interrogés, en période de congés scolaires, précisons-le.

Un peu plus de 59 % des agents télétravaillent dans les DDI, comme depuis 10 jours, et 0,57 % sont en ASA, étant précisé que les ASA garde d'enfants concernent 13 agents contre 17 la semaine dernière.

Si certains services ont sans doute atteint leurs limites de recours au télétravail selon les missions, Force Ouvrière avait déjà attiré l'attention des services qui ne généralise pas suffisamment ces modalités de travail en limitant même les agents à 1 jour de télétravail hebdomadaire.

Cas Covid-19 : depuis le début de la crise sanitaire, soit depuis presque un an, 5,15 % des effectifs des DDI ont été contaminés (+0,18 % depuis le 16/02). Concernant les *cas déclarés depuis moins de 15 jours*, une tendance à la stabilité, preuve que la prudence reste de mise !

| 03/11 | 10/11 | 17/11 | 24/11 | décembre | janvier | février |
|------------|------------|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 207 | 203 | 168 | 93 | 44 | 37 | 45 |

Dialogue social

Selon les chiffres du 3 février dernier : 107 DDI ont tenu une instance de dialogue social (CT, CHSCT ou réunion informelle) depuis octobre. 56 entre fin d'année 2020 et le début d'année 2021, 13 depuis le dernier confinement.

116 ont tenu un CT ou CHSCT en fin d'année, 3 en début d'année et 16 entre juin et octobre. 79 ont tenu des réunions informelles dont 71 en nov/décembre, sinon entre juin et octobre, soit avant les mesures sanitaires de la 2^e vague...

Au 2 février, 156 DDI ont déclaré vouloir convoquer de nouvelles instances de dialogue social : 57 un CT, 34 un CHSCT et 64 une réunion informelle

Force Ouvrière rappelle la nécessité de tenir des instances formelles et de faire remonter les dysfonctionnements rencontrés. Les signalements sont remontés et traités. Un retour est toutefois demandé en CHSCT DDI de manière plus régulière.

Isolement socio-professionnel, personnel et risques psycho-sociaux

Si les cellules de soutien et d'écoute ministérielles (numéros verts) et les professionnels de santé encore présents dans certains services sont toujours à la disposition des agents qui en éprouvent le besoin, **Force Ouvrière** a alerté une nouvelle fois sur les constats d'épuisement des agents tant moralement que physiquement. Les conditions de travail sont dégradées dans tous les services, mais les relations avec les interlocuteurs restent identiques avec des charges de travail ou des pressions toujours plus exigeantes. **Force Ouvrière** alerte, mais si le MI partage nos constats, quelles que soient les catégories des personnels et indépendamment de leurs niveaux de responsabilités.

Des constats, oui, mais des réponses ou des actes, non ! Pas de freins, par exemple aux réformes de l'OTE ou de la mise en œuvre pour le moins opaque des DDETS, pour dans 1 mois, maintenant...

Sur les conditions de travail : outils et questions pratiques

Déploiement du matériel informatique : M. JACOB nous a confirmé une nouvelle fois ne pas disposer de bilan de la répartition des milliers de postes NOEMI déployés au sein des services depuis maintenant un an. C'est incompréhensible !

Le MI se heurte également aux coûts budgétaires : même si le MI a passé commande de 10 000 postes NOEMI fin 2020 (arrivés dans les préf et DDI), il dispose, en 2021, d'une enveloppe de 12M€ pour un plan informatique permettant de déployer de nouveaux postes NOEMI.

Autre point qu'il concède, les difficultés rencontrées par les SIDSIC pour assurer ce déploiement. Comme évoqué dans les précédents GT, une pré-masterisation est assurée dans un centre technique de Limoges, puis les adaptations techniques sont réalisées par les SIDSIC avant déploiement auprès des DDI et préfectures. Le MI se dit prêt à externaliser les tâches de finalisation des micros pour faciliter leur déploiement. Si la répartition des postes n'est toujours pas connue du MI, il s'engage à nous présenter un bilan détaillé établi par la DNUM lors du prochain CHSCT (10 mars prochain).

Force Ouvrière souligne surtout l'opacité de cette distribution qui lui semble simple à réaliser, comme tout bon suivi. Le manque de transparence ne fait qu'accroître l'incompréhension des agents et leur exaspération. Le recours à l'externalisation est regrettable alors que les difficultés rencontrées par les SIDSIC découlent des pertes d'effectifs et des calendriers de réorganisations totalement inadaptés (crise COVID, SGC, élections ...)

Un point spécifique est évoqué unanimement par les OS, concernant les outils de visioconférences : la multiplicité des outils et les restrictions d'usage qui les accompagnent représentent un frein voire une impossibilité d'y recourir pour des raisons de sécurité. Le MI nous précise qu'une réflexion concernant le socle informatique commun au MI est entreprise par la DNUM. Il est notamment prévu la mise à disposition de l'outil COMU pour l'ensemble des services de l'ATE en juillet 2021. Il est donc proposé que la DNUM vienne exposer ces points lors de la prochaine tenue du CHSCT.

Restauration collective : Force Ouvrière alerte une nouvelle fois sur les situations des RIA qui connaissent des situations dramatiques, malgré les aides qu'ils ont pu percevoir. Certains ferment même et les conditions de restauration des agents se dégradent.

Le MI a engagé un bilan relatif aux impacts de la crise sanitaire sur les RIA existants, en cours de réalisation.

Conditions d'accueil du public : certaines missions se poursuivent quasi normalement et des services envisagent de recevoir le public « comme avant », pour les campagnes PAC, par exemple. Aux questions de **Force Ouvrière**, le MAA évoque une fiche rédigée avec la DGPE en avril 2020 pour l'accueil du public en DDT(M). Elle était destinée notamment aux campagnes PAC 2020 et doit être réactualisée pour une diffusion rappelant les bonnes pratiques.

Auto-isolement et déclaration cas COVID : Force Ouvrière rappelle le point déjà évoqué aux précédents GT, à savoir les difficultés que peuvent rencontrer les agents ne disposant pas de compte sur le site Ameli.fr. C'est le cas des agents dont les mutuelles assurent la gestion assurance maladie (MGEN...).

Le MI se rapproche de la DGAFP pour nous apporter les réponses adaptées et permettre aux agents malades de ne pas se voir appliquer le jour de carence.

Équipements de Protection Individuels : en termes d'EPI, le MI nous précise le nombre de masques disponibles pour le réseau de l'ATE et les quantités distribuées, reconstitués régulièrement.

721 000 masques réutilisables ont ainsi été mis à disposition dont 352 000 distribués, soit 49 %. 2 165 000 masques jetables disponibles dont 1 684 000 consommés, soit 78 %.

Pas de modification d'usage des masques, ce n'est pas un sujet porté par les médecins de prévention

Reconnaissance de la COVID comme maladie professionnelle : une fiche est en circulation depuis décembre, mais des compléments sont attendus au regard des débats scientifiques sur le sujet.

Locaux : les instructions diffusées au printemps et à l'automne relatives au renforcement du nettoyage et à la désinfection des locaux demeurent encore et toujours avec la circulation du virus et de ses variants. Ce n'est pas une question budgétaire pour le MI et des rappels seront faits aux chefs de services pour renforcer les prestations de nettoyage des locaux en ce sens.

Vaccination en milieu professionnel : un mouvement dans le secteur privé incite à la vaccination des employés, salariés de plus de 50 ans et présentant des comorbidités dans le secteur privé. En l'absence du médecin de prévention, ce sujet sera rapidement traité avec la DRH du MI lors du CHSCT DDI du 10 mars prochain.

Missions d'assistant de prévention : le MI a bien noté cette demande d'état des lieux de ces missions dans le cadre de la mise en œuvre des SGC. Ce sujet fait l'objet d'une enquête en cours et sera inscrit à l'ordre du jour du prochain CHSCT.

Représentants FO CHSCT DDI :

Soizig BLOT, DDPP 35

Lionel MARTINON, DDCS 26

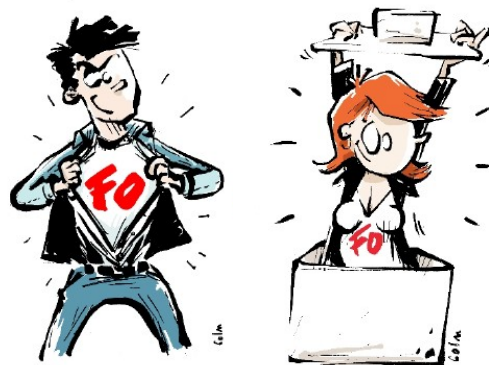
Émilie PATTEYN, DDPP 17

Joël CANGE, DDTM 59

Marie-Annick GENUIT, DDTM35

Sandrine FOURCHER-MICHELIN, DDT 28

Experte : Gisèle VIMONT, DDT 03



N'hésitez à prendre contact avec vos représentants Force Ouvrière !



CHSCT extraordinaire du 24 février 2021

Acte II – scène 5 pour les DDI

Monsieur le Président,

En cette période de congés scolaires où les attermoissements gouvernementaux semblent privilégier les activités touristiques, économiques et laisser les Français face aux difficultés de gérer l'isolement social et professionnel le reste du temps, nous nous interrogeons sur cette crise qui divise encore et toujours.

Certains élus de la République prônent des mesures plus dures, d'autres plus souples, en fonction de leurs taux d'incidences régionaux. Si ces demandes semblent pragmatiques, ne pouvons-nous raisonnablement penser que les mesures de restriction et de limites des interactions quotidiennes permettent de réguler et freiner la propagation de cette pandémie, notamment celles aujourd'hui des variants.

Mais, il convient aussi et surtout d'admettre que cette crise agit durablement sur nous, nos vies et notre quotidien personnel et professionnel depuis maintenant presque un an.

Et, malgré ce critère incontournable, des services sont encore et toujours réfractaires à faciliter le recours au télétravail à leurs agents ou à la généraliser un maximum. Certains départements font même la une de la presse avec ce simple constat.

Nous ne sommes pas encore sortis de cette crise sanitaire et pourtant certains directeurs et chefs de services poursuivent les activités et font pression sur leurs agents pour maintenir les activités comme si de rien n'était. Cela pèse sur chacun d'entre nous alors que certains agents ne sont toujours pas équipés pour télétravailler et qu'ils ne sont parfois même pas informés des demandes d'équipements en cours.

Nous avons été informés des commandes réalisées par le MI et en cours dans le cadre de la circulaire du ministre diffusée le 5 février dernier.

Qu'en est-il de leur déploiement au sein des DDI : configurations spécifiques, VPN, etc. autant de spécificités qui compliquent certainement les agents des SIDSIC toujours fortement sollicités.

Nous appelons également votre attention sur les difficultés rencontrées par certains services quant au suivi des prestations de nettoyage des locaux. La mise en œuvre des SGC a-t-elle bien intégré cette nécessité de poursuivre les désinfections et renforcements du nettoyage des points de contacts au quotidien, par exemple ? Ces points ne sont plus gérés par les DDI et le rendu-compte ne semble pas très précis en la matière.

Autre point inquiétant en cette période de crise, la mise en œuvre des SGC s'est accompagnée de départs d'agents assurant les missions d'assistant de prévention et pour lesquelles le recrutement est difficile : peu de reconnaissance de ces missions et des difficultés sans doute à former et à accompagner les agents qui seraient volontaires. Mais encore, quel dimensionnement pour ces activités (20 %? 40 %?...).

Enfin, nous vous avons déjà alerté sur les grandes difficultés financières rencontrées par les RIA avec un bilan qui a dû être demandé et que nous attendons, mais nous souhaitons revenir et souligner une nouvelle fois l'épuisement des agents, physique et moral, ainsi que les grandes inquiétudes qui sont les nôtres face aux réorganisations, restructurations de l'OTE, mais aussi les remises en questions continues des missions des DDI selon les effectifs qui leur sont attribués et sans discernement des véritables besoins des

territoires. Nos DDI sont des services déconcentrés au plus proche des élus, des usagers, autour des préfets. Le démantèlement qu'ils subissent au fur et à mesure des coupes franches budgétaires, les oppositions maladroites et désastreuses qui sont faites entre services de niveaux départemental et régional ou encore les remises en question de compétences de terrain, primordiales et véritables richesses pour les quelques nouvelles générations recrutées sont autant de facteurs dévastateurs dont les ravages nous sont malheureusement rappelés trop brutalement ces derniers jours. Les souffrances que subissent les agents, parfois sans rien dire, parce que leurs missions, leurs collègues les aident à les supporter, restent persistantes et lancinantes. Ce subtil équilibre rompt malheureusement et cela, vous ne pouvez pas dire, vous, comme tous les autres ministères dont les missions sont exercées en DDI, « nous ne savions pas ».

Les revues de missions engagées brutalement, budgétairement et sans connexions aux territoires par les ministères, sont des réflexions devenues quasi-quotidiennes dans certaines DDI, au détriment du bien-être des agents, et sans mesure des RPS qui ne restent que des mots et des maux du quotidien... Sans parler des inquiétudes soulevées par le projet de loi 4D qui semble ressortir du placard ou d'autres pistes de nouveaux transferts de missions hors DDI (police de la publicité, aides Feader non surfaciques, fiscalité de l'urbanisme), ou de la gestation occulte des DDETS à désormais 1 mois de leur mise en place. Nous avons eu, à plusieurs reprises, l'occasion d'en parler, ces formes de brutalités sont multiples, et s'exercent à tous les niveaux. Une grande attention vous est demandée sur ces sujets et les forces multi-compétences des DDI sont autant d'atouts autour des préfets qu'il convient de préserver et non de détruire.

Merci pour votre attention

Les représentants Force Ouvrière